Province de Québec

Municipalité régionale

de

# AVIS PUBLIC

## Entrée en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles de la nom de la municipalité régionale (mr) et période d’application

AVIS PUBLIC est donné par le (la) soussigné(e), nom du/de la soussigné(e), de l’entrée en vigueur le date d’entrée en vigueur du PGMR du Plan de gestion des matières résiduelles de la nom de la MR et période d’application, conformément à la *Loi sur la qualité de l’environnement*. Ce plan est disponible pour consultation sur le site internet de la MR (adresse Internet). Un sommaire du plan accompagne le présent avis.

Pour plus d’information, veuillez communiquer avec le/la titre du ou de la responsable :

Nom et coordonnées du ou de la responsable

Donné et signé à lieu, ce date.

Signature (secrétaire-trésorier/greffier)

### SOMMAIRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA NOM DE LA MR

**(Expliquer brièvement le contenu du PGMR)**

**Exemple de sections :**

#### MISE EN CONTEXTE

#### CONTENU

PLAN D’ACTION